

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres

en exercice : 35
Présent(s) : 20
Représenté(s) : 8
Absent(s) : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; M. SERRES, MME BOUGE, MME MICHON, MME YENKETRAMDOO, M. PAUDELEUX, M. RICCARDI, M. POLICE, MME TERRINE ; M. RODRIGUES, FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉ(S) :

MME NAOUM-GHAZIEFF POUVOIR A MME GY
M. HAMONIC..... POUVOIR A M. JANUS
M. SOUSA POUVOIR A M. PROPONET
MME MORIEZ POUVOIR A MME YENKETRAMDOO
M. BOUKOUNA..... POUVOIR A M. DELIANCOURT
M. DEBBI POUVOIR A M. LACAMBRE
MME HADJIAT..... POUVOIR A MME LE PALUD
M. FERYN..... POUVOIR A M. CRUSE

ABSENT(S) : MME CINOSI-GIRARD, M. BOUCHE, M. RIBEIRO-CAPITAO, MME LACARRIERE-FARGES, MME LEANZA, MME BERNIER, M. LEBAS.

Secrétaire de séance : Mme TERRINE Hélène

❖ **Points informatifs**

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la distribution de gourdes durables à l'ensemble des élèves des écoles élémentaires de la ville de Chilly-Mazarin, dans le cadre de sa démarche de transition et de sobriété énergétique.

Ensuite, un retour est fait sur les festivités estivales « Chill' in Chilly » et l'ensemble des parties prenantes sont remerciées pour la qualité des animations d'été.

Rafika REZGUI évoque également le forum des associations, qui a réuni 80 associations qui ont pu présenter leurs activités aux Chiroquois. Ce forum a été l'occasion cette année de mettre à l'honneur les bénévoles distingués pour leur engagement de longue durée au service de la ville.

La foulée chiroquoise qui s'est tenue, pour sa quarantième édition, le samedi 24 septembre était placée sous le thème de la « Color run ». Une proposition faite par Alain JANUS, adjoint chargé de la jeunesse et du sport. Rafika REZGUI remercie très chaleureusement les services municipaux et les équipes enseignantes qui ont mobilisé les enfants, lesquels se sont prêtés avec joie à l'exercice de la course.

Rafika REZGUI fait le point sur le parking illégal rue de Launay, et informe qu'un arrêté d'interruption des travaux a été notifié à l'exploitant, le mercredi 22 juin 2022. L'exploitant a malgré tout continué ses travaux et, de ce fait, fait l'objet d'une astreinte journalière de 200 euros depuis le 25 juin 2022. Au total, ce sont 19 400 euros que la commune demande à percevoir pour ces travaux illégaux, d'ici la fin du mois de septembre. Une pétition a également été lancée et a recueillie de nombreuses signatures. La Direction départementale des territoires a été sollicité ainsi que le nouveau procureur de la République, en espérant faire cesser cette activité dans les meilleurs délais.

Enfin, concernant le parc des Champs-Foux, une expérimentation du maintien de l'ouverture du parc a été menée à l'issue de la fête foraine. Puis, une consultation des habitants et des riverains directs a été organisée au mois de septembre : une majorité s'est prononcée en faveur de la fermeture du parc. Celui-ci sera donc prochainement fermé.

Le procès-verbal de la séance du lundi 4 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité, sans observation particulière des membres du Conseil.

2

➤ **Bilans :**

- Actions jeunesse et stages sports vacances été 2022

Alain JANUS prend la parole et fait un retour sur les actions jeunesse et les stages sports qui ont été menés durant les vacances d'été. Il évoque les activités menées dans le cadre de l'espace jeunes et fait le bilan des effectifs accueillis, des sorties, de la participation aux actions jeunesse dans le cadre des festivités d'été et les actions jeunesse avec les jeunes de Longjumeau.

Alain JANUS présente également la composition de l'équipe technique du Montcel qui était au complet cet été. Il poursuit sa présentation avec les stages sportifs dispensés par les éducateurs afin de faire découvrir de nouvelles activités et de favoriser la vie en collectivité. Il finit sa présentation par les stages seniors, les stages de natation, les initiations au sauvetage et l'aquagym.

- Séjours de vacances et accueils de loisirs été 2022

Isabelle GY présente à son tour les séjours de vacances et des accueils de loisirs durant l'été 2022. Elle précise que 120 enfants sont partis en séjours vacances cet été.

Elle fait le bilan de fréquentation des accueils de loisirs maternels et élémentaires où elle note une baisse de fréquentation en maternelle pour le mois de juillet. Enfin, elle précise également que certaines sorties ont dû être modifiées compte tenu des fortes chaleurs et que les équipes d'animations se sont adaptées aux conditions climatiques.

Isabelle GY propose, pour les prochaines vacances : un séjour pour les vacances d'hiver, un séjour pour les vacances de printemps et deux séjours pour les vacances d'été.

Julien RODRIGUES s'interroge sur le nombre de places d'hébergement au Montcel.

Isabelle GY lui répond sur ce point et précise qu'à minima deux classes peuvent être accueillies en même temps, soit environ 60 élèves.

- Travaux été 2022

Jean-Claude DELIANCOURT présente les travaux qui ont été effectués cet été sur le territoire communal. Il remercie l'ensemble des équipes techniques de la ville qui ont travaillé durement pour la réalisation en régie des travaux et l'organisation et le suivi des travaux confiés aux entreprises.

Il évoque les différents travaux effectués dans les bâtiments scolaires et les crèches en précisant les montants pour chaque chantier. Enfin, il finit par aborder les travaux divers et les travaux réalisés par la régie bâtiment.

Rafika REZGUI remercie, à son tour, l'ensemble des équipes des services techniques et salue particulièrement le Directeur des services techniques, Karim AMOKRANE. C'est un programme ambitieux qui a été réalisé, pour des montants d'investissement qui sont sans commune mesure avec ce qui avait pu être fait les années précédentes, ce qui montre bien la marche haute qui a été franchie pour permettre aux enfants et à la communauté éducative de pouvoir trouver des locaux confortables. Rafika REZGUI remercie Jean-Claude DELIANCOURT, qui a supervisé la conduite de ces travaux menés selon le planning élaboré et malgré des épisodes caniculaires.

- Rentrée scolaire « 2022-2023 »

Isabelle GY s'associe aux remerciements de Madame la Maire car les enfants comme les enseignants ont pu faire leur rentrée dans des locaux propres et accueillants. La rentrée s'est faite dans de bonnes conditions avec des équipes enseignantes au complet, le personnel municipal présent et tous les dispositifs périscolaires étaient en place.

Un premier constat est fait sur l'effectif global qui est inférieur de 46 élèves à celui constaté à la même période de la rentrée 2021, soit une diminution de 2,1%. L'ensemble des écoles de la Ville présente une diminution de l'effectif global soit moins 1,9 % pour les maternels et 2,3 % pour les élémentaires. On constate également une diminution des effectifs au collège Les Dînes Chiens soit moins 3,6%.

Rafika REZGUI évoque les aides aux élèves en situation d'handicap et précise que les équipes municipales sont en contact avec les établissements scolaires pour faire le point sur chaque élève qui a été orienté par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH).

➤ **Plan de sobriété énergétique**

Rafika REZGUI présente le plan de sobriété énergétique, que la ville souhaite mettre en place pour faire face au contexte de la guerre en Ukraine et des tensions internationales sur les approvisionnements en énergie, pour répondre aux enjeux climatiques et de transition écologique et pour faire face à l'augmentation des prix de l'énergie et du carburant.

Ainsi, il apparaît nécessaire d'agir de manière forte, de faire évoluer nos comportements et de réduire notre consommation.

Ce plan de sobriété énergétique s'inscrit dans la continuité de l'adoption du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) en avril 2022 et constitue un volet de la déclinaison locale pour Chilly-Mazarin du PCAET adopté à l'échelle de la Communauté d'agglomération. La traduction de cet engagement avait été commencé dès le début du mandat en signant une convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

Karine GREMION présente les actions du plan de sobriété de Chilly-Mazarin.

Les différentes actions de ce plan visent à réduire de 10 % la consommation d'énergie par les services municipaux. Les économies générées par ces actions volontaristes permettront de sauvegarder les capacités financières de la Commune et donc les services publics à destination des Chiroquois.

4

Julien RODRIGUES s'interroge sur la modulation de l'éclairage public, la réduction du chauffage de l'eau de la piscine d'un degré, la baisse de 10% des fluides et la durée de ces mesures.

Rafika REZGUI et Dominique LACAMBRE lui répondent sur ces points. Rafika REZGUI précise que les mesures temporaires ont pour objectif potentiellement d'être pérennisées si elles s'avèrent efficaces. Dominique LACAMBRE précise que 10 % d'économie représentent 150 000 euros, ce sont l'équivalent de cinq emplois. Rafika REZGUI précise qu'avec les annonces du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), les nouvelles augmentations prévisionnelles du gaz nous obligent à revoir nos groupements de commandes et à réaliser des efforts sur nos dépenses énergétiques.

Ce plan, qui sera présenté aux Chiroquois, le mardi 27 septembre vise à montrer le devoir d'exemplarité auquel la ville doit s'astreindre et appelle à un comportement responsable de tous.

➤ **Calendrier des Conseils municipaux / Conseils communautaires de la CPS**

Rafika REZGUI informe que le prochain Conseil municipal se tiendra le 28 novembre prochain.

1 – MOTION POLICE DE L'AUTOROUTE.

Rafika REZGUI rappelle l'historique de la police de l'autoroute qui, depuis 2012, occupe des bâtiments modulaires provisoires sur le site des Dînes Chiens depuis que l'Etat a démembré la parcelle dont il est propriétaire. Ainsi, une première partie a été vendue au Département (plus précisément au SDIS – Service Interdépartemental d'Incendie et de Secours) qui devait y réaliser une caserne des pompiers et une seconde partie a été cédée à I3F pour réaliser un programme de logements sociaux. Les recettes issues de la vente de ce foncier devaient servir à construire un bâtiment en dur pour la police de l'autoroute. Malgré les ventes qui ont bien eu lieu, la police continue d'occuper des bâtiments modulaires impropres à un fonctionnement durable et pérenne.

Rafika REZGUI précise avoir saisi le ministre de l'Intérieur par un courrier en date du 4 juillet 2022 qui est à ce jour resté sans réponse. C'est pourquoi, il est proposé d'adopter une motion qui reprend les termes du courrier et rappelle la nécessité que l'Etat tienne ses engagements.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la motion de police de l'autoroute.

Résultat du vote : UNANIMITE

2 - APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2022-2025 ET SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU PROJET ET DU PLAN MERCREDI.

Isabelle GY présente le projet éducatif du territoire et du plan mercredi pour la période de 2022 à 2025. Rafika REZGUI salue le travail réalisé par les services communaux qui ont contribué à enrichir ce document et Isabelle GY pour le travail exigeant de concertation de l'ensemble des parties prenantes afin que ce projet soit celui de l'ensemble des acteurs du territoire.

5

Julien RODRIGUEZ s'interroge notamment sur le nombre grandissant de familles monoparentales et la baisse d'élèves constatée en maternelle et élémentaire.

Isabelle GY lui répond sur ces points. Elle précise qu'il y a déjà eu une fermeture de classe à l'école Jean de la Fontaine cette année et évoque l'inquiétude autour de la baisse d'effectifs constatée dans cette école qui risque de mener à une nouvelle fermeture.

Rafika REZGUI précise être en alerte sur cette baisse des effectifs pour le secteur de l'école Jean de la Fontaine et le phénomène de multi-location d'appartements. Il sera proposé au prochain Conseil municipal de réagir vigoureusement à cette situation en instaurant un droit de préemption renforcé afin de mieux endiguer ce phénomène.

Concernant les familles monoparentales (données issues de l'analyse des besoins sociaux), il y a un accompagnement prévu afin de les aider et faciliter la situation pour les enfants concernés.

Rafika REZGUI précise que l'augmentation de familles monoparentales a amené la municipalité à élargir l'offre de services aux familles, en leurs apportant de la souplesse notamment pour

le périscolaire en proposant un service au-delà de 16h30 pour les écoles élémentaires. Ce service tient compte de la difficulté que peut avoir un seul parent pour venir récupérer son enfant en fin de journée.

Le Conseil municipal :

APPROUVE le nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) - Plan mercredi 2022-2025.

AUTORISE la Maire à signer les conventions afférentes et tout autre document relatif à la mise en œuvre du PEDT - Plan mercredi.

Résultat du vote : UNANIMITE

3 - BILAN DES ACTIONS DE MEDIATION ET DE PREVENTION.

Béatrice RICCIARELLI présente le bilan des actions de médiation et de prévention.

Julien RODRIGUES s'interroge sur la médiation, la résolution des situations et sur le projet DEMOS.

Béatrice RICCIARELLI, Rafika REZGUI et Dominique LACAMBRE lui répondent sur ces points et lui rappellent que les objectifs de la médiation sont d'identifier, d'évaluer et d'orienter les personnes sur les dispositifs adaptés. Ils lui rappellent que l'ancienne municipalité avait supprimé le service prévention que la nouvelle municipalité a souhaité remettre en place et renforcer. Enfin, le projet DEMOS est réalisé en partenariat avec l'Education nationale.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE de la présentation du bilan des actions de médiation / prévention.

Résultat du vote : UNANIMITE

4 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE 2022.

Dominique LACAMBRE présente la première décision modificative de l'année et les ajustements budgétaires. Le but est de gérer la dette et de préserver la capacité d'emprunt pour les grands projets à venir.

Jean-Pierre CRUSE rappelle le poids de la dette du précédent mandat, notamment celle de la rénovation du cinéma via l'avance du CNC.

Rafika REZGUI apporte un complément d'informations sur les produits des amendes qui relève d'une répartition nationale et qui ne comprend pas uniquement la verbalisation de la zone bleue qui constitue une activité marginale de l'activité de verbalisation de la police municipale, mais concerne très largement les stationnements interdits.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la décision modificative n°1 ci-dessous par chapitre et détaillée en annexe, équilibrée globalement à **-127 188 €** en recettes et en dépenses :



CHILLY-MAZARIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Budget Primitif	D.M. N°1	Budget Total.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 655 647,87 €	673 202,00 €	7 328 849,87 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	19 344 831,94 €	- 45 086,00 €	19 299 745,94 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	892 915,00 €	- 48 972,00 €	843 943,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	3 520 140,26 €	- 768 516,00 €	2 751 624,26 €
042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	801 153,10 €	- €	801 153,10 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 434 107,12 €	- €	1 434 107,12 €
66 - CHARGES FINANCIERES	207 500,00 €	- €	207 500,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 800,00 €	6 400,00 €	71 200,00 €
Total	32 921 095,29 €	- 182 972,00 €	32 738 123,29 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Budget Primitif	D.M. N°1	Budget Total.
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	4 321 293,36 €	- €	4 321 293,36 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	540 000,00 €	- €	540 000,00 €
042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	62 665,00 €	- €	62 665,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	2 069 702,00 €	114 931,00 €	2 184 633,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	23 017 178,12 €	- 351 787,00 €	22 665 391,12 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	2 668 235,81 €	43 283,00 €	2 711 518,81 €
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	215 743,00 €	- €	215 743,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	50,00 €	- €	50,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 228,00 €	10 601,00 €	36 829,00 €
Total	32 921 095,29 €	- 182 972,00 €	32 738 123,29 €

7

Dépenses d'investissement

Chapitre	Budget Primitif	Reports	D.M. N°1	Budget Total.
001 - SOLDE INVEST REPORTE	74 397,82 €	- €	- €	74 397,82 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	62 665,00 €	- €	- €	62 665,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 720 000,00 €	- €	- €	1 720 000,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	887 180,00 €	195 273,18 €	- €	1 082 453,18 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	235 000,00 €	- €	- €	235 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 156 790,36 €	1 091 728,39 €	40 784,00 €	5 289 302,75 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	540 000,00 €	75 978,00 €	- €	615 978,00 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	- €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
Total	7 676 033,18 €	1 362 979,57 €	55 784,00 €	9 094 796,75 €

Recettes d'investissement				
Chapitre	Budget Primitif	Reports	D.M. N°1	Budget Total.
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	3 520 140,26 €	- €	768 516,00 €	2 751 624,26 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS	1 500 000,00 €	- €	- €	1 500 000,00 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	801 153,10 €	- €	- €	801 153,10 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	2 052 596,39 €	- €	199 809,00 €	2 252 405,39 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	481 342,00 €	133 781,00 €	374 491,00 €	989 614,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	501 000,00 €	1 000,00 €	250 000,00 €	752 000,00 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	48 000,00 €	- €	- €	48 000,00 €
Total	8 904 231,75 €	134 781,00 €	55 784,00 €	9 094 796,75 €

DIT que le budget principal est ainsi équilibré à **41 832 920,04 €** :

	Budget voté	D.M. N°1	Budget Total
Section de fonctionnement	32 921 095,29 €	- 182 972,00 €	32 738 123,29 €
Section d'investissement	9 039 012,75 €	55 784,00 €	9 094 796,75 €
Total	41 960 108,04 €	- 127 188,00 €	41 832 920,04 €

Résultat du vote : UNANIMITE

4.1 - CONVENTION CONSTITUTIVE COMMUNE DU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE DE PAPIER MULTIFONCTIONS POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES.

Dominique LACAMBRE présente la convention constitutive commune du groupement de commande relatif à la fourniture de papier multifonctions pour photocopieurs et imprimantes pour les trois ans à venir.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture de papier multi fonctions pour photocopieurs et imprimantes (A4, A3, blanc et couleur).

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et les avenants éventuels.

Résultat du vote : UNANIMITE

5 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021.

Marie-Hélène MICHON présente le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Le Conseil municipal :

DONNE ACTE, sans observation particulière, de la présentation du rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté Paris-Saclay, annexé à la présente délibération.

DIT que ce rapport annuel et l'avis du Conseil Municipal sur ce dernier seront mis à la disposition du public, lequel sera avisé par voie d'affichage en mairie, aux lieux habituels d'affichage et par voie dématérialisée, pendant au moins deux mois.

Résultat du vote : UNANIMITE

6 - COMPTE-RENDU DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY (CPS).

Marie-Hélène MICHON présente le compte-rendu des représentants de la commune à la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Le Conseil municipal :

DONNE ACTE à ses représentants au conseil communautaire du compte-rendu qui lui a été présenté.

Résultat du vote : UNANIMITE

7 - ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS AU TITRE DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

Jean-Claude DELIANCOURT expose l'adhésion au SIGEIF de deux nouvelles collectivités du Val d'Oise au titre de la compétence IRVE (mise en place de bornes pour recharge électrique). Il s'agit de la communauté d'agglomération Val Parisis et la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'adhésion au SIGEIF de la communauté d'Agglomération Val Parisis et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Résultat du vote : UNANIMITE

8 - CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY (CPS) POUR LES NAVETTES.

Christian PROPONET présente la convention pour le versement de la participation de la commune de Chilly-Mazarin à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) pour les navettes. Il s'agit de délibérer sur le coût de la navette au service des administrés pour l'année 2022.

Le Conseil municipal :

DECIDE de signer une convention pour le versement de la participation de la commune de Chilly-Mazarin à la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay pour l'opération « Navette communautaire en libre accès » durant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

DIT que la participation de la Commune de Chilly-Mazarin pour l'année 2022 est de 105 192,34 € T.T.C. A compter de 2023, ce montant sera actualisé chaque année en fonction des prix du marché révisibles.

Résultat du vote : UNANIMITE

9 - APPROBATION DU PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT EN FAVEUR DE LA RN 20 ET DE SON PLAN D' ACTIONS A COURT, MOYEN ET LONG TERME.

Christian PROPONET présente le projet partenarial d'aménagement en faveur de la RN 20 et de son plan d'action à court, moyen et long terme et rappelle l'historique.

Le Conseil municipal :

APPROUVE le Projet partenarial d'aménagement pour la requalification de la RN 20 (PPA RN20), associant le Département, la Communauté Paris-Saclay, Coeur d'Essonne Agglomération, la Communauté de communes Entre Juine et Renarde, la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, les 26 communes traversées (Massy, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Champlan, Saulx les-Chartreux, Ballainvilliers, La Ville-du-Bois, Montlhéry, Longpont-sur-Orge, Linas, Leuville-sur-Orge, Ollainville, Saint-Germain-lès-Arpajon, Arpajon, Egly, Avrainville, Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Chamarande, Etréchy, Morigny-Champigny, Etampes, Guillerval, Saclas, Monnerville, Angerville), l'Etat, la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités (IDFM), l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF).

DIT qu'il s'agit de partager un projet d'aménagement durable à l'échelle du grand territoire, de Massy à Angerville.

DIT que le projet vise à répondre à trois objectifs structurants :

- Favoriser l'usage multimodal : une route ouverte à toutes les mobilités ;
- Optimiser le fonctionnement de la RN20 : une route fonctionnelle, verte et intelligente ;
- Poursuivre la requalification urbaine, paysagère et économique des territoires traversés, dans une stratégie d'aménagement coordonnée.

DIT que le projet sera animé dans le cadre d'une gouvernance collégiale associant tous les signataires et au sein de laquelle le Département assurera la co-présidence avec l'une des intercommunalités, désignée annuellement par roulement.

DEMANDE l'engagement des autres partenaires signataires (Etat, Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités, Communauté Paris-Saclay, Coeur d'Essonne Agglomération, Communauté de communes Entre Juine et Renarde, Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, les 26 communes concernées et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) dans la mise en œuvre et/ou le financement des actions du PPA, au titre de leurs compétences respectives en matière de transports en commun, d'urbanisme, de logements, de développement économique, de transition écologique d'espaces publics, de circulations douces et de foncier.

AFFIRME l'ambition de faire de la RN 20 un axe structurant au service du territoire et des populations qu'il dessert.

Résultat du vote : UNANIMITE

10 - OPERATION D'INTERET NATIONAL DE « LA BONDE » : SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF), L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT (EPA) DE PARIS-SACLAY, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY (CPS) ET LES COMMUNES DE CHAMPLAN, MASSY ET CHILLY-MAZARIN.

Christian PROPONET présente, dans le cadre de l'opération d'intérêt national de « la Bonde », le projet d'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Paris-Saclay, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) et les communes de Champlan, Massy et Chilly-Mazarin.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'intervention du secteur de la Bonde entre l'établissement public foncier d'Île-de-France, l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les communes de Champlan, Massy et Chilly-Mazarin.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer cet avenant n°3 à la convention foncière et tout autre document afférent.

Résultat du vote : UNANIMITE

11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Dominique LACAMBRE présente la modification du tableau des emplois.

11

Le Conseil municipal :

APPROUVE à compter du 1^{er} octobre 2022, compte tenu de modification statutaire et des recrutements à venir, la création des grades ci-dessous au tableau des emplois :

EMPLOIS	CAT	NOMBRE	OBSERVATION
FILIERE MEDICO SOCIALE			
Educateur de jeunes enfants à temps complet	A	1	Recrutement
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	B	1	Recrutement
Adjoint technique à temps complet	C	1	Nomination au stage d'un agent contractuel sur un autre grade
FILIERE SPORTIVE			
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	B	1	Réussite au concours d'un agent
FILIERE ANIMATION			
Adjoint animation à temps complet	C	1	Recrutement

DIT que les modifications du tableau sont annexées à la présente délibération.

INFORME que les crédits sont prévus au Budget 2022 - Budget 012 : dépense du personnel

Résultat du vote : UNANIMITE

12 - CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE (CIG) POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE REMPLACEMENT.

Dominique LACAMBRE présente la convention avec le CIG de la Grande Couronne pour la mise à disposition d'un agent de remplacement.

Le Conseil municipal :

APPROUVE les conditions de la présente convention proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

DIT que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

AUTORISE, à cette fin, Madame la Maire à signer cette convention.

DIT que les crédits sont prévus au budget communal principal.

Résultat du vote : UNANIMITE

13 - CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE POUR L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL).

Dominique LACAMBRE présente la convention avec le CIG de la grande couronne pour l'établissement des dossiers de la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales (CNRACL).

12

Le Conseil municipal :

APPROUVE les conditions de la présente convention, proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

DIT que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

AUTORISE, à cette fin, Madame la Maire à signer cette convention.

DIT que les crédits sont prévus au budget communal principal.

Résultat du vote : UNANIMITE

14 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CERCLE D'ESCRIME.

Alain JANUS présente la subvention exceptionnelle au Cercle d'escrime, club important pour la commune, qui a été créé en 1975 et qui est très présent dans ses actions notamment avec l'inclusion par le sport dans les centres d'accueil et de loisirs. L'association a demandé une aide exceptionnelle de 7 000 € de façon à compenser des difficultés de trésorerie. Ce montant sera déduit de la prochaine subvention pour l'année 2023.

Rafika REZGUI précise que qu'il s'agit de concrétiser un engagement maintes fois réaffirmé de soutien à la vie associative chiroquoise.

Le Conseil municipal :

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 7 000 € au cercle d'escrime de Chilly-Mazarin / Morangis.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 au chapitre 65 – article 6574.

Résultat du vote : UNANIMITE.

Rafika REZGUI fait un rappel d'agenda.

14 - Le Conseil Municipal EST alors INFORMÉ des seize (16) décisions intervenues et exécutoires depuis cette date, en vertu des pouvoirs délégués :

- N°22-050** Signature d'une convention entre les communes de Chilly-Mazarin et de Longjumeau relative à l'organisation d'un séjour de vacances au chalet municipal du Montcel, en Savoie (73), à destination de 10 enfants de la commune de Longjumeau du 8 au 19 août 2022 sur la base de 11 nuitées selon les tarifs fixés par la délibération du 13 décembre 2022, soit 60,46 € par jour et par personne, soit un montant total de 6 650,60 €.
- N°22-051** Signature d'une convention de prestation de services avec la société Soirs de Fêtes dont le siège social se situe à Bondoufle (91), dans le cadre d'un spectacle pyrotechnique et musical le jeudi 14 juillet 2022 pour un montant de 8 500 € TTC.
- N°22-052** Signature d'une convention relative à la réservation et vente en ligne sur le site www.chilly-mazarin.fr pour les spectacles de la saison culturelle avec la société MAPADO, dont le siège social se situe à Lyon (69), pour un montant 2 160 € T.T.C. pour les 5 000 premiers billets vendus sur l'Espace Mapado Pro ou le Guichet, et un complément de 0,60 € T.T.C. facturé à terme échu pour chaque billet supplémentaire vendu. Cette convention court à compter de sa signature pour 1 an dont la reconduction sera faite à raison d'une fois par an, à date d'anniversaire et dans la limite de 2 fois.
- N°22-053** Signature de conventions de partenariat avec 4 associations sportives « Rugby Club Chilly-Mazarin RCC », « Club Tennis de table Chilly-Mazarin / Morangis », « Judo club Chilly-Mazarin / Morangis J.C.C.M.M » et « Cercle d'Escrime de Chilly-Mazarin - Morangis » situées à Chilly-Mazarin (91380), pour la mise en place de séances sportives en inclusion des enfants en situation de handicap, avec comme public les enfants inscrits sur les accueils collectifs de mineurs, hors vacances scolaires. La commune mettra à disposition et à titre gratuit auxdites associations, les infrastructures ci-dessous nécessaires, en fonction de leurs disponibilités :
- **La salle de judo**, les mercredis après-midi de 14h à 17h,
 - **Les terrains de rugby**, le mercredi après-midi de 14h à 16h,

- **La salle d'escrime des chardonnerets et / ou une salle ou cour de l'Espace Nelson Mandela** de 11h à 12h et de 15h45 à 16h45,
- **La salle de tennis de table de Jesse Owens et / ou une salle d'activité de l'accueil de loisirs Les Temps modernes** de 9h30 à 12h.

Les conventions sont conclues pour une durée d'un an reconductible expressément 3 fois pour une durée d'un an. Les associations interviendront par séance dans les accueils de loisirs maternels et élémentaires du 9 mai jusqu'au 31 décembre 2022.

N°22-054 Décision visant à solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention aussi élevée que possible dans le cadre de l'appel à projet « Soutenir 100 projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens » pour un projet d'aménagement paysager d'une cour maternelle drainante et végétalisée ou cour oasis (maternelle Pauline Kergomard).

N°22-055 Signature d'un contrat de prestation de mission de maîtrise d'œuvre portant sur la production d'un ADP relatif à la construction d'un nouvel équipement sportif avec la société AACL dont le siège social se situe à Paris (75), pour un montant de 45 000 € T.T.C. et dont le contrat court à compter de sa date de signature jusqu'à sa réalisation et au plus tard le 31 décembre 2022.

N°22-056 Institution d'une régie de recettes « Activités culturelles et manifestations diverses » située auprès du service des Affaires Culturelles, qui encaisse les recettes suivantes :

- Emplacements des fêtes foraines,
- Emplacements des brocantes et autres manifestations,
- Emplacements des cirques et des spectacles ambulants,
- Concerts,
- Billetterie spectacle,
- Vente à distance de tickets.

Ces recettes sont perçues par tous les moyens modernes de paiement, chèque, numéraire, carte bancaire et virement sur le compte DFT NET du régisseur, ainsi que toute forme de paiement dématérialisé. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 300 €.

N°22-057 Signature d'un contrat de prestations d'instruction des autorisations d'urbanisme d'une durée de 6 mois, allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022, avec la société URBADS dont le siège social se situe à Hénin-Beaumont (62) et dont le montant desdites prestations sera réglé selon les tarifs unitaires et forfaitaires.

N°22-058 Signature d'une convention de mise à disposition gratuite d'un local situé au 6/8 rue Ollivier Beauregard à Chilly-Mazarin (91) avec l'association 91 FM située à Chilly-Mazarin (91) afin d'accueillir un studio d'enregistrement et de diffusion radio sur les créneaux horaires de 9h à 23h. Cette convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties et est conclue pour un an, reconductible 2 fois pour cette même durée.



- N°22-059** Signature d'une convention de mise à disposition gratuite d'un local situé au 36 domaine du Château à Chilly-Mazarin (91) avec l'association Ludothèque Jean Soulard située à Chilly-Mazarin (91) afin de réaliser ses activités ludiques et pédagogiques sur les créneaux horaires de 9h à 23h. Cette convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties et est conclue pour un an, reconductible 2 fois pour cette même durée.
- N°22-060** Décision visant à autoriser Monsieur Yves AUBRUN, Chef de la Police Municipale à remiser à domicile un véhicule de service.
- N°22-061** Signature d'un contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la création de la régie relative au marché forain avec la société ESPELIA dont le siège social se situe à Paris (75), pour un montant de 18 022,50 € T.T.C. et dont le contrat court à compter de la date de signature pour la durée nécessaire à l'exécution des prestations contractuelles.
- N°22-062** Décision visant à solliciter auprès du Conseil départemental, une subvention pour financer l'achat d'une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) sur la ville de Chilly-Mazarin
- N°22-063** Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle du Parc située à Chilly-Mazarin, les mardis de 8h30 à 12h30 à l'association La MEIF Paris-Saclay dont le siège social se situe à Villebon-sur-Yvette (91), afin de pouvoir assurer les informations collectives et des sessions de recrutements avec des organismes de formations ou des entreprises à destination des publics en recherche d'emploi.
- N°22-064** Signature de conventions tripartites entre la commune, le collège « Les Dînes Chiens » et le Conseil Départemental de l'Essonne pour la mise à disposition du collège pour l'année scolaire 2022-2023, des équipements sportifs de Chilly-Mazarin (installations couvertes, découvertes et bassin nautique), conclues pour un an à compter de leur signature et renouvelables tacitement sans que leur durée ne puisse excéder 3 années scolaires, soit jusqu'au 30 août 2025 et dont le montant de la participation financière est fixée comme suit :

Nature de l'équipement	Nombre de division année N	Forfait horaire hebdomadaire	Nombre annuel de semaines	Volume horaire maximum par division	Participation horaire de location
Équipements couverts et extérieurs	6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	3	33	99 heures	7,20 €
	6 ^{ème}	1	21	21 heures	7,20 €
Piscine	6 ^{ème}	1	12	12 heures	55,00 €

N°22-065 Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager d'une cour maternelle drainante et végétalisée avec la société BATT dont le siège social se situe à Villebon-sur-Yvette (91), conclu à compter de sa notification jusqu'au 28 août 2023 et pour un montant global et forfaitaire de 30 050,90 € H.T.

Chilly-Mazarin, le 26 septembre 2022

Madame la Maire

La secrétaire de séance

Rafika REZGUI

Hélène TERRINE